

Ligue Haïtienne des Organisations de Défense des Droits Humains (LHODDH)  
dite Ligue Haïtienne des Droits de l'Homme et la Coalition Haïtienne

Rapport sur la situation des droits de l'homme en Haïti : Examen Périodique  
Universel (EPU-2022) : 3<sup>ème</sup> Cycle

13 Juillet 2021

**Sommaire**

**Thématiques : Détention préventive prolongée et accès aux soins de santé**

- I- Introduction
- II- Méthodologie
- III- Mise en contexte
- IV- Cadre légal
- V- Situation de la détention préventive prolongée dans les prisons civiles de Port-au-Prince, Cap-Haitien, Grande Rivière du Nord et Gonaïves, et accès aux de sante dans le département du Nord : Réalisations et défis
- VI- Recommandations

**I- Thématique : Accès aux soins de santé**

Dans le cadre de ce rapport, il s'agit de la problématique liée à l'objectif de la Ligue dans la perspective de l'EPU-2022

## **II- Introduction**

Pour répondre à leurs missions dont l'une consiste à surveiller l'application des engagements pris par le Gouvernement haïtien, lors de l'Examen Périodique Universel (EPU-2016), plusieurs organisations se sont regroupées en synergie au sein de la Ligue Haïtienne des Droits de l'Homme aux fins de présenter ce rapport sur les thématiques « Détention préventive prolongée et accès aux soins de santé. La Ligue Haïtienne regroupe les organisations suivantes :

- L'Organisme d'Universitaire de Défense des Droits Humains (OUDH)
- Centre Espoir Haïtien pour la Promotion et la Défense des Droits Humains
- Réseau des Femmes Emancipées d'Haïti (REFEH)
- Groupe d'Action pour l'Amélioration Sanitaire (GAAS)
- Réseau Nord de Défense des Droits Humains (RENDH)
- Association des Femmes Madeline (AFA)
- Centre Fouiner Sans Frontière (CSF)
- Fédération des animateurs Nord pour le Respect des Droits Humains (FANRDH)
- CEPRODEDH : Centre de Promotion et de Défense des Droits Humains

Dans la perspective de ce rapport comme une modeste contribution, les organisations susmentionnées regroupées dans la Ligue, visent à éclairer la lanterne de la commission de l'EPU-2022 pour une meilleure compréhension de l'évolution des droits de l'homme (réalisations et défis) en matière de droits civils et politiques (détention préventive prolongée) et de droits économiques, sociaux et culturels (accès aux soins de santé) en Haïti.

## **III- Méthodologie**

Dans le cadre de la réalisation de ce rapport, les organisations se sont d'abord mises en synergie au sien d'une Ligue; puis guidées par une méthodologie axée sur une recherche synchronique et quantitative déroulée du 1er au 12 juillet 2021 dans les prisons civiles de Port-au-Prince, des Gonaïves, du Cap-Haitien et de la Grande Rivière du Nord. Ce sont des visites in loco pour évaluer la situation de la détention préventive prolongée, d'une part; d'autre part, dans cinq communes du département du Nord, sur la problématique d'accès aux soins de santé Des entretiens ont été réalisés avec le personnel de santé dans 3 hôpitaux et 5 centres de santé ; quarante (40) patients, 24 leaders d'Organisations Communautaires de Bas (OCB) et 16 notables. Des observations ont été faites et des données recueillies ont été traitées, compilées, puis mises sous forme de rapport par une commission de rédaction.

**Difficultés rencontrées.** Les effervescences politiques ; le Covid-19 et l'absence de moyens matériels (les organisations basées en région travaillent avec les moyens du bord, or on est en droits de l'homme. pas de moyens logistiques...) limites et modifient les déplacements ; retardent les activités et, parfois, causent la paralysie partielle.

## **IV- Mise en Contexte**

L'Examen Périodique Universel, étant un mécanisme de contrôle interétatique, concerne tous les 193 Etats membres de l'Organisation des Nations-Unies (l'ONU). Par ce mécanisme non conventionnel, les Etats sont moralement obligés d'être examinés tous les quatre (4) ans, aux fins de faire état de la situation des Droits de l'Homme (réalisations et défis) dans leurs pays. Haïti,

Etat Membre de l'ONU est également concerné.

Tenant compte qu'en 2016, Haïti avait noté 25 recommandations et accepté 188 autres avec promesse de faire le nécessaire pour la mise en application desdites recommandations, les Organisations de la Société Civile Haïtienne se voient en face d'une obligation morale de jouer leur partition non seulement par la surveillance de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU-2016, mais également par la soumission d'un rapport circonstancié, comme source d'informations devant éclairer la lanterne des membres de la commission formant la troisième cycle de l'EPU-2022. C'est dans ce contexte que les organisations réunies au sein de la Ligue Haïtienne des Droits de l'Homme se sont engagées dans cette démarche embrassant deux (2) thématiques dont l'une sur les droits civils et politiques (la détention préventive prolongée) et l'autre axée sur les droits économiques, sociaux et culturels (accès aux soins de santé).

#### **V- Cadre légal**

Le respect et la réalisation des droits de l'homme sont une obligation de l'Etat tant que débiteur. Fort de cela, il incombe aux autorités établies d'adopter les mesures légales tant sur le plan national (la législation interne) que sur le plan international (les conventions internationales) pour garantir la jouissance des droits. Ainsi, plusieurs dispositions constituant le cadre légal de ce travail sont énumérées:

La constitution haïtienne de 1987 en son article 19 relate que : « l'Etat a l'impérieuse obligation de garantir le droit à la vie, à la santé, au respect de la dignité humaine, à tous les citoyens sans distinction aucune... »

Conformément à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, plusieurs lois ont été adoptées, comme celle de 1954. La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, en son article 25, fait obligation aux Etats de garantir le droit à la santé. Les dispositions de l'article 12 du pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels garantissent le droit à la santé.

#### **VI- Situation de la détention préventive prolongée dans les prisons civiles de Port-au-Prince, Cap-Haitien, Grande Rivière du Nord et Gonaïves, et accès aux de sante dans le département du Nord : Réalisations et défis**

En 2016, lors du second cycle de l'Examen Périodique Universel (EPU), plusieurs pays avaient formulé des recommandations. Dans le cadre de ce rapport, les organisations réunies au sein de la Ligue Haïtienne des droits de l'Homme avaient mis l'accent sur deux (2) thématiques : «La lutte contre la détention préventive prolongée », ce qui tombe dans le champ des droits civils et politiques et « l'accès aux soins de santé », par rapport aux droits sociaux. Relativement à la lutte contre la détention préventive prolongée, six (6) pays avaient avancée comme suit :

Réduire sensiblement la durée de la détention préventive et veiller à ce que les mineurs dans les centres de détention et les prisons soient placés dans des espaces distincts (Espagne);

Allouer des ressources supplémentaires pour accélérer le rythme de traitement des affaires et réduire le nombre de personnes en détention provisoire (Etats-Unis d'Amérique);

Remédier efficacement à la situation des personnes qui sont en détention provisoire depuis une période prolongée, en pleine conformité avec le principe de proportionnalité (République de Corée);

Poursuivre ses efforts pour renforcer son cadre juridique afin de combattre la détention provisoire prolongée (Etat plurinational de Bolivie);

Redoubler d'efforts pour améliorer de vie des personnes privées de liberté, en particulier en réduisant la durée de la détention provisoire, en facilitant l'accès à la justice et en améliorant les installations des centres de détention (Mexique);

Prendre des mesures pour renforcer et reformer le système judiciaire afin de réduire le nombre de personnes en détention provisoire, en particulier de mineurs (Irlande).

Concernant le droit à la santé, huit (8) pays dont Saint-Siège, Libye, Mexique, Portugal, Thaïlande, Chypre, Singapour, Serbie avaient formulé des recommandations au Gouvernement haïtien, en matière de santé. Ces recommandations portent sur l'obligation de l'Etat haïtien de conjuguer ses efforts pour que la population ait accès aux services de santé en mettant l'accès sur les femmes, les enfants et les personnes âgées.

Cinq (5) ans après le 2eme cycle de l'EPU-2016, y a-t-il progrès, en matière de lutte contre « la détention préventive prolongée » et « l'accès aux soins de santé », réalisés par l'Etat haïtien ? C'est dans ce contexte que les organisations réunies au sein de la Ligue Haïtienne des Droits de l'Homme ont monitoré sur les deux (2) thématiques.

### **Deux (2) cadres de figures justifient la situation:**

En 2016, lors de l'examen et en 2017, justement après l'examen, la situation,

A- En matière de détention préventive prolongée se présentait ainsi dans certaines prisons civiles d'Haïti:

**Cap-Haïtien.** Selon le rapport de l'Organisme d'Universitaires de Défense des droits Humains (OUDH)

- 2016 : Effectif : 829 détenus dont 372 soit 49,9% en détention préventive
- 2017 : Effectif : 909 détenus dont 498 soit 54.9% en détention préventive
- 2018 : Effectif : 978 détenus dont 554 soit 56.6% en détention préventive
- 2019 : Effectif : 867 détenus dont 524 soit 60.4% en détention préventive
- 2020 : Effectif : 983 détenus dont 706 soit 75% en détention préventive
- 2021 : Effectif : 995 détenus dont 741 soit 74% en détention préventive<sup>1</sup>»

### **Port-au-Prince –Pénitencier national**

- Mai 2017. Effectif : 4096 détenus dont 3580 soit 87% en détention préventive<sup>2</sup> »
- 2019. Effectif : 4215 détenus dont 3802 en détention préventive<sup>3</sup> ».
- 2020. Effectif : 3765 détenus dont 3382 en détention préventive

### **Grande Rivière du Nord.**

Juillet 2021. Effectif : 102 détenus dont 94 en détention préventive

### **Fort-Liberté**

---

<sup>1</sup> OUDH. Feuille de contrôle de la détention préventive dans la prison civile du Cap-Haïtien

<sup>2</sup> Commission Présidentielle d'Enquête sur la Situation Carcérale en Haïti-2017

<sup>3</sup> OPC-rapport annuel 2017-2018

Février 2021. Effectif : 275 détenus dont 247 soit 89,8% en détention préventive<sup>4</sup> »

**Promesse de ratification non tenue.** «Lors de la réunion de haut niveau sur l'Etat de droit, en septembre 2012, à New-York, le Gouvernement haïtien avait annoncé que l'Etat haïtien allait ratifier certaines Conventions internationales dont la Convention pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et le Statut de Rome établissant la Cour Pénal International (CPI)<sup>5</sup> ». Et pourtant, nous sommes déjà en 2020, soit 8 ans après, rien n'est fait, alors que c'est le même parti politique qui est au pouvoir (PHTK).

**Refus ou lenteur de reconnaître la compétence de certains Comités ou organes conventionnels.** Haïti ne reconnaît pas la compétence du Comité des droits de l'homme des Nations-Unies, ce qui empêche aux nationaux de saisir ledit Comité en cas de violations des clauses du Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques (PIRDPC).

**B-** Accès aux soins de Santé dans les communes de : Cap-Haitien, Port-Margot, Borgne, Bahon, Dondon. Durant ce monitoring, les données suivantes ont été collectées :

▪ **Cap-Haitien**

**Hôpital Universitaire Justinien.** Il comprend tous les services (24/24) et un personnel qualifié ; donc les services sont disponibles ; mais l'accès aux soins de santé reste un défi et une préoccupation ; car pas de service d'orientation pour les patients; les médecins ne disposent pas suffisamment de temps pour les patients ; grève régulière par les médecins internes et le petit personnel ; carence en matériels de premiers soins ; coût trop élevé pour les patients dans un hôpital public (services non gratuits) ; manque de prise en charge (négligence volontaire).

**Centre de santé avec lits de Fort St-Michel.** Plusieurs services disponibles (24/24) avec un personnel qualifié et une prise en charge minimale. Un service de Pédiatrie déjà mis en place, mais non fonctionnel. Par contre, pas de spécialistes pour certaines pathologies fréquentes. Donc, l'accès aux soins de santé est encore difficile, à cause des services limités.

▪ **Bahon**

Centre de santé avec lits de Bahon. Les services sont disponibles (8h AM-5h PM) avec un personnel qualifié, mais restreints et limités ; mais l'accès aux soins reste difficile à de la distance trop éloigné pour les patients des sections communales (trajet).

▪ **Dondon**

Centre de santé de Dondon. L'existence de certains services disponibles de (8h AM-4h PM), mais très limités. L'accès reste un défi à cause de la distance trop éloigné et l'absence de plusieurs services.

▪ **Borgne**

Centre de santé avec lits de Borgne. Plusieurs services disponibles (24/24), mais limités. De plus, le laboratoire n'est pas équipé le personnel paraît négligent, ce qui dénote une absence de prise en charge.

▪ **Port-Margot**

---

<sup>4</sup> OUDH. Rapport sur la situation des prisons civiles du grand Nord- 2021

<sup>5</sup> MINUSTAH et HCDH, juillet-décembre 2012. Loc. Cit., p. 35

Centre de santé de Port-Margot. Certains services existent certes (de 08h à 04h Pm), mais de façon très limités, ce qui complique l'accès aux soins de santé, mis à part la distance trop éloignée.

Au prisme de ce monitoring sur la situation des droits de l'homme en Haïti, spécifiquement en matière de lutte contre la détention préventive prolongée dans les prisons civiles du Cap-Haitien, Port-au-Prince, Grande Rivière du Nord et Fort-Liberté, et en termes d'accès aux soins de santé dans les 5 communes du département du Nord, les organisations réunies au sein de la Ligue Haïtienne des Droits de l'Homme, déduisent que l'Etat haïtien a fait quelques avancées; mais les défis restent énormes à relever, d'une part pour lutter contre la détention préventive prolongée ; d'autre part pour que la population haïtienne ait accès aux soins de santé. Ce qui sous-entend que l'Etat haïtien n'a pas suffisamment mis tout en œuvre pour respecter ses engagements pris en matière de lutte contre la détention préventive prolongée et dans le domaine de la santé, lors de l'EPU-2016. Bref les recommandations des pays citées plus ne sont pas mises en application, si l'on tient compte de la montée en chute libre du taux de détention prévention prolongée dans les prisons civiles après 2016 et la situation dégradante en matière de soins de santé en Haïti. À ce carrefour, les efforts des Organisations de la Société Civile, notamment les organismes des droits humains doivent continuer sur le terrain aux fins de porter l'Etat haïtien à respecter ses obligations en matière des droits de l'homme.

## **VII- Recommandations**

### **Détention préventive prolongée**

- Rendre indépendant le Conseil Supérieur du pouvoir Judiciaire (CSPJ) et le moraliser, pour qu'il soit efficace, efficient et impartial, ce qui le rend crédible aux yeux des justiciables.
- Rendre fonctionnelle l'Inspection Judiciaire pour que les travaux des Magistrats soient surveillés et inspectés régulièrement, notamment dans le traitement des dossiers criminels et correctionnels.
- garantir un meilleur traitement aux Magistrats, aux Greffiers et aux huissiers
- Augmenter le budget alloué au CSPJ pour le rendre apte à faire son travail

### **Droit à la sante (accès aux soins de santé)**

- Réduire la distance (trajet) liée à l'accès aux soins de santé, par l'implantation de centres de santé avec lits dans les sections communales reculées.
- Ajouter les services manquants (Maternité, Pédiatrie, Laboratoire d'analyses, Radiologie, Ambulance) dans les hôpitaux et les centres de santé déjà existants.
- Aménager dans les centres hospitaliers des espaces pouvant faciliter l'intégration physique des personnes handicapées à l'accès aux soins de santé.
- Humaniser le personnel de santé pour rendre les médecins et autres auxiliaires de santé humbles à respecter leur vocation, ce qui les poussera à respecter leurs horaires de travail; à orienter les patients vers les services concernés et appropriés et à rendre gratuit l'accès aux soins médicaux. Bref, que la prise en charge des patients soit effective.

**N.B. Puisse ce premier rapport des organisations réunies au sein de la Ligue Haïtienne des Droits de l'Homme serve de support dans le cadre du prochain dialogue interétatique, 3<sup>ème</sup> cycle de l'Examen Périodique Universel (EPU-2022) pour Haïti !**

**Personnes de contacts :**

**JEAN NOEL Barthélemy Decius**  
**Directeur Exécutif –OUDH**  
**Président de la Ligue Haïtienne**  
**Phones: (509) 47717645 / 33672756**  
**e-mail : [jeanbatho@yahoo.fr](mailto:jeanbatho@yahoo.fr) / [oudh24@yahoo.fr](mailto:oudh24@yahoo.fr)**  
**68, Angle rue 17 E, Cap-Haitien, Haïti**

**Jn Ermely ROSAMOUR**  
**Coordonnateur- CEPRODEDH**  
**Secrétaire General Adj. de la Ligue Haïtienne**  
**Phone. (509)42350966 / 41515840**  
**e-mail : [rosamourhaiti@gmail.com](mailto:rosamourhaiti@gmail.com)**